

SENLIS

La commune de SENLIS présente la ville-centre du territoire qui est également son pôle historique le plus ancien.

Elle est située au centre des trois forêts d'Ermenonville, d'Halatte et de Chantilly et à la confluence des vallées de l'Aunette et de la Nonette.

La protection de l'environnement et du paysage apparaît pour la commune de Senlis comme un enjeu prioritaire face à la pression de l'urbanisation due à sa situation de nœud de communication (Autoroute A1, RN 17, 334 et 330, RD 924 et 932 a), et particulièrement en ce qui concerne :

- la préservation des milieux humides, notamment en traversée d'agglomération,
- le respect des corridors écologiques.

D'autre part, il conviendrait de préserver les cônes de vues sur la cathédrale.

Le plateau de Villevert, espace à forte sensibilité paysagère, est à préserver.

Localisation des "méristèmes" :

Eu égard au développement de la ville de Senlis durant les dernières décennies, la volonté politique de la commune est de densifier, dans le respect, principalement, des vallées de la Nonette et de l'Aunette. En conséquence, aucun site d'extension potentiel du bâti n'est proposé.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 350

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 18 "Route Condé"

N° 22 "La Nonette entre Senlis et Villemétrie"

N° 23 "Terrain de manœuvre de Senlis"

Corridor écologique Chantilly/Halatte

Unité paysagère "Agglomération senlisienne"